Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 28 (1890)
Heft: 5

Artikel: Un curieux document
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-191511

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Vingt-huitième année. N° 5. Samedi 1er Février 1890.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
SUISSE : un an . . 4 fr. 50
six mois . 2 fr. 50
ETRANGER : un an . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois.* — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CAUSERIES DU CONTEUR
2me *et* 3me *séries.*
Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

Un curieux document.

On vient de nous confier un curieux document relatif à l'émancipation du Pays-de-Vaud; c'est l'original du compte de dépenses occasionnées par le banquet d'un groupe de patriotes, qui eut lieu, près d'Ouchy, dans une salle de marronniers du Jourdil, maison de campagne du banquier Dapples, le 14 juillet 1791, pour célébrer l'anniversaire de la prise de la Bastille.

Dans la liste de souscription, qui accompagne cette pièce, on lira avec intérêt les noms des participants, les noms de ces hommes qui, avec les patriotes de Morges et de Vevey, où le même anniversaire fut aussi fêté, eurent, les premiers, le courage de manifester publiquement leurs aspirations aux libertés dont leur pays était depuis si longtemps privé.

Quelques détails historiques sont ici nécessaires pour bien comprendre les événements auxquels se rapporte le document qui nous occupe.

On était à une époque où les griefs, déjà signalés par Davel, contre le gouvernement bernois, ne faisaient qu'augmenter. Non-seulement nous étions accablés d'impôts, mais toutes les fonctions publiques étaient aux mains des familles patriciennes, qui cherchaient, par tous les moyens, à arrêter les progrès de l'agriculture, des arts et de l'industrie, ainsi qu'à étouffer tous les sentiments de nationalité vaudoise.

Vint la Révolution française, dont l'émouvant spectacle ne tarda pas à provoquer une vive fermentation dans le Pays-de-Vaud. L'abolition des anciens privilèges, en France, fut accueillie ici avec enthousiasme. Maint gentilhomme se voyait bientôt égal, en pouvoir, au bourgeois de Berne. Certains magistrats de nos petites aristocraties des villes et des campagnes, voyaient arriver le moment où ils hériteraient une partie de la puissance et des honneurs, partage des seuls seigneurs de Berne. Nos hommes de lois, nos avocats, entrevoyaient aussi le jour où, du haut de la tribune nationale, ils proclameraient les droits du pays. La jeunesse des villes, toujours turbulente et exaltée, pérorait dans les cabarets et répétait les refrains patriotiques de la France émancipée. Quant aux paysans, toujours réservés et méfiants, ils commençaient à s'émouvoir à l'idée que les droits féodaux pourraient bien être abolis un jour.

Le 14 juillet 1790, jour anniversaire de la prise de la Bastille et de l'abolition des privilèges de la noblesse et du clergé de France, on célébrait, à Paris, la grande fête de la Fédération. — Le même jour, un banquet patriotique avait lieu à Rolle, qui irrita au plus haut point LL. EE. et leurs adhérents.

Les idées nouvelles faisant chaque jour de nouveaux progrès en Suisse, l'année suivante, le 14 juillet 1791, cette date fut célébrée avec plus de hardiesse encore dans des banquets qui eurent lieu à Rolle, à Vevey et au Jordil, près Ouchy. Les chroniqueurs parlent du banquet comme d'une réunion dont Lausanne n'avait point encore offert d'exemple ; il fut animé d'une gaîté que la plus forte pluie ne put ni abattre, ni interrompre. De nombreuses santés furent portées ; celle des villes et communautés excita le plus vif enthousiasme et fut bue à la ronde dans une grande coupe portant cette devise : *Liberté, Egalité, Fraternité.* Après le repas, les convives, précédés de la musique Hoffmann, se rendirent à Ouchy, où une barque les attendait. Le spectacle du feu d'artifice et d'une foule immense attirée à Ouchy, était imposant. Il n'y avait pas là moins de trois mille personnes.

Tandis que cette fête bruyante animait les environs de Lausanne, les patriotes de Vevey célébraient aussi le 14 juillet ; leurs feux d'allégresse répondaient à ceux qui brillaient sur les eaux d'Ouchy, et annonçaient que le lendemain, la fête continuait à Rolle, où les *Abbayes de l'Arc* s'étaient donné rendez-vous.

Mais le gouvernement de Berne ne devait pas tarder à réprimer cette effervescence populaire. Peu après, une commission d'enquête fut envoyée dans le Pays-de-Vaud, opérant successivement à Rolle, à Vevey et à Lausanne. Et plusieurs milliers d'hommes furent immédiatement mis sur pied.

Le général d'Erlach, commandant la division allemande, prit position à Payerne, d'où il marcha bientôt sur Lausanne. Le 16 septembre, à la pointe du jour, le tonnerre des décharges de soixante pièces d'artillerie, en batterie sur les hauteurs de Montagibert, et les feux de bataillon annoncèrent l'approche des Allemands, qui entraient dans Lausanne comme dans une ville ennemie. L'arrogance et la grossièreté des officiers bernois, nous dit l'histoire, n'eut point de bornes ; chacun dut s'arrêter chapeau bas à leur passage.

Le 30 septembre, les députés des villes du Pays-de-Vaud furent appelés à Lausanne et réunis au Champ-de-l'Air, où siégeait la Haute Commission d'enquête, entourée d'un appareil militaire. Le même jour, celle-ci se rendait au Château, au milieu d'une double haie de soldats, formée des divisions de Goumœns et d'Erlach. Les députés des villes suivaient cette même haie de soldats, mais tête nue, précédés d'huissiers bernois, exposés aux insultes des paysans et de la soldatesque, tandis que des décharges d'artillerie annonçaient au loin le triomphe de l'oligarchie et l'asservissement du Pays-de-Vaud.

Et les arrestations et condamnations allaient leur train. Nombre de ceux dont les noms figurent dans le document ci-après furent sévèrement punis. A.-E. de la Harpe, seigneur de Yens, fugitif, fut condamné à mort. — Muller, seigneur de la Mothe, membre du Deux-Cents, de Lausanne, à vingt-cinq ans de prison. — S. de Martines, seigneur de St-Georges, bourgeois et membre du Deux-Cents de Lausanne, à six années de détention dans la forteresse d'Arbourg. — Victor Durand, libraire, à Lausanne, quatre années d'arrêt dans sa maison, avec la faculté, toutefois, de fréquenter le service divin. — Antoine Miéville, docteur en droit, et fondateur de la *Gazette de Lausanne,* qui s'était permis de porter un toast à la *grande nation,* fut détenu pendant cinq ans, et à ses frais, dans l'hôpital de l'Isle, à Berne. — Ch.-Samuel Dapples, banquier, à Lausanne, fut condamné à la censure et à deux années d'arrêt dans son domicile.

En outre, des mandats d'arrêt étaient lancés contre onze fugitifs, savoir : de la

Harpe, déjà cité ; Joseph, négociant ; les frères Penserod, négociants ; Kuhn, chirurgien ; David, négociant ; Mercier, négociant ; Chabaud, joailler ; Jequier, horloger ; Fabre, négociant ; Bouet, distillateur, domiciliés, à Lausanne, et tous prévenus d'avoir pris part aux manifestations d'Ouchy et de Rolle.

* * *

DÉPENCES faites pour la Fête du 14 juillet, suivant les comptes réglés et arrêtés par le Comité.

Au Sr Reber traiteur	L	445.16
Aux Srs Creux, Marcel & De L'Isle pour pain et vin	»	184. 2
Aux Srs Hoffmann pour la musique	»	130. 5
Au Sr Chapuis pour verrerie	»	43.16
Barque, Challoupes, Artillerie, Feu d'artifice et Flambeaux	»	276.18
Au Sr Corbaz charpentier et charrettiers	»	76. »
Décoration de la Salle et menus fraix	»	51.13
	L	1208.10

Recette.

134 souscrivants à 9 L 4 1/2 d	L	1208.10

Liste des payants.

Wuillamoz, Docteur.
D'Apples.
Correvon.
Bournet.
Gillairon.
Guex-Archinard.
B. Boutan.
Fehr.
Hoffmann-Lardy.
Jacob Oboussier.
Favre-Lardy.
Mange.
Martin, Proposant.
J. Joseph.
F.-Ls Rouge.
Mandrot, de Morges.
Dumont, »
Joseph, gd voyeur.
Monod, de Morges.
Pache, de »
Régis, de »
Jequier.
Cuénod.
Ulmer.
Blanchenay, de Morges.
Ch. Oboussier.
Byrde.
Secretan, docteur.
Bergier, de Jouxtens.
de Bons, ainé.
de Loriol.
de Biolley.
Simond.
Durand.
Fabre
Lardy.
Curtaz, Justicier.
de Graffenried.
Pache, Anglis.
Pache.
Kuhn.
Marcel, père.
Buchner.
David, cadet.
Le Maire, major.
de St-George, cadet.
de la Harpe, de Iens.
Vionnet, d'Aubonne.
Porta, officier dragon.
Rosset, capite.
Meyn, de Wennes.
Bergier, ecuyer.
Porta, fils.
Ch. Mercier.
Ladreyt.
de Bons, cadet.
Vallier, d'Aubonne.
Muller de la Motte.
Desjardin.
S. Weibel.
Schneider, chez MM. Porta.
Rochat.
Le Gros.
Gex, ainé.
Peter, d'Aubonne.
Hollard de Savigny.
Weymann.
Glaire.
Fontannaz.
Bouët.
de Waalvick.
Doxat des Indes.
Papon.
Déaux, fils.
Bonnard.
Mathieu.
Dufournet.
Frey.
Fluhrer.
Jes Boutan.
Rogguin.
Kohler.
de la Grange.
de la Serve.
Will.
Ls Corboz.
Sollomniac.
Duvoisin.
Blanchenay, de Morges.
de Martine, de »
Pre Verdeil.
Ls Chabaud.
Faton, de Genève.
Werdeil, Docteur.
Frossard.
Clerc, chez MM. Ls Porta.
Miéville, de Grandson.
Correvon, d'Yverdon.
Lambert, »
Perceret, »
Penserot, »
Boutan aîné.
Remy aîné.
Ls Boutan.
Oboussier, Père.
Forneraud,
Henry.
Burnier, Avocat de Lutry.
Genthon, chez Mr Gaulis.
Burnier fils, de Lutry.
Windlein.
Luquiens.
Jb Francillon.
Landry, de Morges.
Marcel fils.
Oboussier fils.
A. Penserot.
B. Penserot.
Bessiere.
Dieday, justicier.
Gilliard.
Chabaud aîné.
Sableyt.
Vernet.
E. Joseph.
La Combe.
Vincent.
Frossard, de Nion
Secretan chat. de chapitre.
Fajon.
Roulet.
Panchaud, d'Ouchy.
Carrard, Doct.
de St-George aîné
La Combe, d'Orbe.
Coste.

On roproudzo fé avoué malice.

Quand lè menistrès vollionT prédzi su lè pétsi dâi dzeins, ne dussont pas étrè eimprontâ, kâ po derè la vretâ, lâi a bin a rederè su noutro compto à ti ; âi z'ons çosse, âi z'autro, cein ; mâ s'on ne fâ pas adé coumeint foudrâi, c'est que soveint on ne pâo pas. S'on no traitè d'avâro et qu'on sâi pourro, cein est-te justo ? Ora po on galé âo bin onna grachâosa que tsertsont à sè mettrè la corda âo cou po férè lo grand chaut, s'on lè traitè d'orgolliâo, on n'a pas tant réson, kâ clliâo jeunesse sè crayont d'obedzi d'étrè bin revou et bin reguingolâ po mî pliérè, kâ on valottet ne reluquè diéro on *tortson,* et 'na felietta a pou dè goût po on dépatolliu et on coffo. Mâ tot parâi cein n'eimpatsè pas qu'on va pi on pou trâo liein, et qu'oreindrâi on sè vîtè bin dè mî, mémameint lè dzo, qu'on ne sè vetessâi la demeindze dein mon dzouveno teimps. On mepresè trâo la tredaina et la grisette qu'on poivè férè à l'hotô à bon martsi, et l'ardzeint s'ein va gros dein lè grantès bouteqùès dè vela po s'atsetâ dâi ballès nippès. Lo brego est délaissi et s'eincrassè, lo dévouedet est remisâ pè lo guelâtâ et la pe granta